



BTSA TSMA - Techniques et Services en Matériels Agricoles - CASE IH Academy



Public concerné :

- ✓ Apprentis de 15 à 30 ans.

Conditions d'entrée en formation :

Conditions d'accès et d'admission :

- **La formation est accessible aux titulaires d'un :**
 - ✓ Baccalauréat scientifique ou technologique
 - ✓ Baccalauréat professionnel "Maintenance des matériels" ou "Agroéquipements".
 - ✓ D'autres bacs de l'Education Nationale.
- **L'intégration à la case IH Academy sous tend la signature d'un contrat d'apprentissage avec un concessionnaire de la marque.**

Prérequis :

- ✓ Avoir candidaté sur Parcoursup.

Objectifs de la formation :

- **Le BTS TSMA doit permettre de posséder :**
 - ✓ Des compétences techniques et des bases scientifiques afin de pouvoir occuper des emplois dans le domaine de la maintenance et de la distribution des matériels agricoles.
 - ✓ Une culture générale et une capacité d'adaptation pour pouvoir évoluer dans une entreprise et assurer des fonctions d'encadrement, d'animation ou d'expertise techniques.
- **L'appartenance à la CASE IH Academy permettra :**
 - ✓ De bénéficier d'outils dotés de logiciels constructeurs.

- ✓ De bénéficier durant les 2 ans de formation d'acquis spécifiques à la marque (connaissance des marques, ordre de réparations, hivernage, diagnostic, outils de guidage, formation moteurs...).
- ✓ D'obtenir une certification CASE en fin de cursus.
- ✓ De bénéficier d'un parrainage organisé par la CASE IH Academy.

Déroulement de la formation :

- ✓ Au CFAA, la formation est réalisée dans le cadre de l'apprentissage sur 2 années à raison de 20 semaines de formation par an soit 700h00.
- ✓ Dans le cadre de la CASE IH Academy, un parcours de formation complémentaire géré par des professionnels de la marque est organisé durant les périodes de formation (dédoublément du groupe de BTS) ou durant les périodes en entreprise.
- ✓ Le reste du temps est consacré à la formation en entreprise (dont 5 semaines de congés payés).
- ✓ Les jeunes fréquentent les cours par alternance, de septembre à juillet.

Modalité d'évaluation et mode de validation :

Possibilité de suivre indépendamment 1 ou des blocs de compétences qui pourront donner lieu à validation en fonction de la réglementation en vigueur. (pour plus d'information, nous contacter).

Le diplôme du BTS TSMA est délivré à l'issue :

d'un contrôle continu réalisé durant les deux années de formation en Centre et en Entreprise, et d'un examen final comprenant des épreuves écrites et orales :

Programme de formation : BTS TSMA

S.1	Culture générale et expression	120h00
S.2	Anglais	120h00
S.3	Mathématiques	120h00
S.4	Sciences physiques et chimiques	80h00
S.5	Connaissance du point de vue agro-technique du milieu de l'agroéquipement	180h00
S.6	Méthodologie professionnelle et technologie industrielle	440h00
S.7	Technologie industrielle	160h00
S.8	Méthodologie professionnelle en économie-gestion	140h00
7 interventions CASE sur le cursus (thématiques à définir)		
4 stages dédiés à la marque		
Reprise du vécu en entreprise		40h00
TOTAL		1400h00

Formation par
apprentissage



Formation accessible à tous
publics en situation de handicap

Référente handicap :

C. Loiseaux

celine.loiseaux@educagri.fr

Référente coopération

Internationale : A.Faivre

amandine.faivre@educagri.fr

Référent pédagogique :

V. Bret Directrice du CFAA

veronique.bret@educagri.fr

CFA Agricole
de Haute-Saône

16, rue E. Belin
CS. 60363
70014 Vesoul cedex
Tél. 03 84 96 85 00
Fax 03 84 96 85 50

cfa.haute-saone@educagri.fr

www.vesoul-agrocampus.fr



BTSA TSMA - Techniques et Services en Matériels Agricoles - CASE IH Academy



Le diplôme est attribué en fonction des notes obtenues :

- ✓ Lors des Contrôles en Cours de Formation : anglais, sciences physiques et chimiques, diagnostic/mise en œuvre.
- ✓ Aux épreuves finales : culture générale et expression, mathématiques, analyse agrotechnique, analyse juridique et économique, activités en milieu professionnel (oral), projet (oral).

Délai d'accès à la formation :

L'entrée en formation s'effectue dès la signature du contrat et l'élaboration de la convention pédagogique par le CFAA et validée par l'employeur.

<https://www.education.gouv.fr/inserjeunes-un-service-d-aide-l-orientation-des-jeunes-en-voie-professionnelle-309485>

Rémunération et financement :

Poursuites d'études & Métiers préparés :

Poursuite d'études :

Le diplôme permet d'envisager une poursuite d'études en Licence MAC - Management des activités commerciales ou en Licence GTEA - Gestion Technique et Economique des Agroéquipements.

Métier préparé :

Le titulaire du BTS TSMA vise particulièrement les emplois de technicien-maintenance dans une des concessions CASE. En fonction de leur profil, les sortants disposent d'importantes possibilités d'évolution vers des fonctions d'encadrement (30% des chefs d'ateliers ont plus de 50 ans), commerciales ou vers les autres acteurs du secteur.

Formation par apprentissage



Formation accessible à tous publics en situation de handicap

Référente handicap :
C. Loiseaux
 celine.loiseaux@educagri.fr
Référente coopération Internationale : **A. Faivre**
 amandine.faivre@educagri.fr
Référent pédagogique :
V. Bret Directrice du CFAA
 veronique.bret@educagri.fr

CFA Agricole de Haute-Saône

16, rue E. Belin
 CS. 60363
 70014 Vesoul cedex
 Tél. 03 84 96 85 00
 Fax 03 84 96 85 50

cfa.haute-saone@educagri.fr
 www.vesoul-agrocampus.fr

Rémunération* Salaire minimum mensuel brut en contrat d'apprentissage au 1 ^{er} janvier 2024						
Salaire d'un apprenti en 2024	Moins de 18 ans		de 18 à 20 ans		de 21 à 25 ans	
	Base de calcul	Montant brut	Base de calcul	Montant brut	Base de calcul	Montant brut
1 ^{ère} année d'apprentissage	27% SMIC	477,07€	43% à 50% SMIC (1)	759,77€ à 883,46€	53% SMIC	936,47€
2 ^{ème} année d'apprentissage	39% SMIC	689,10€	51% à 57% SMIC (2)	901,13€ à 1007,14€	61% SMIC	1 077,82€
3 ^{ème} année d'apprentissage	55% SMIC	971,80€	67% SMIC	1 183,83€	78% SMIC	1 378,20€
Salaire d'un apprenti en 2024	26 ans et plus					
	Base de calcul			Montant brut		
	100% du SMIC			1 766,92 €		

(1) De 43% à 50%, suivant les branches. - (2) De 51% à 57%, suivant les branches.

Aides aux employeurs	
Aide à l'embauche CAP – BAC PRO – CS	Une aide de 6000 euros est octroyée la première année, à la signature du contrat d'apprentissage
Aide exceptionnelle BTS – LICENCE (jusqu'au 31/12/2024)	